

St Pierre d'Albigny le 07/05/2026

La Principale

Aux

Parents d'élèves de 3ème

Objet : Découverte professionnelle en entreprise pour les élèves de 3ème

Madame, monsieur,

Dans le cadre des objectifs de formation du collège, la préparation à l'orientation et au parcours avenir occupe une place importante.
La loi d'orientation pour l'école rend les stages d'observation en entreprise obligatoires pour **tous les élèves de 3^{ème}**.

Cette action aura lieu du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2026

C'est en raison de la date (7^{ème} semaine après la rentrée) que nous vous adressons ces documents dès à présent afin que les recherches n'attendent pas septembre, beaucoup de jeunes faisant la même démarche à cette période de l'année.

1. Pour la rentrée de septembre 2026

C'est l'élève, accompagné de ses parents, qui cherche et contacte une entreprise puis remet à cette dernière une convention de stage à compléter et signer.

Vous recevez, avec cette lettre, une lettre de présentation du dispositif aux entreprises et un exemplaire de la convention à faire signer.

Seront précisé sur cette convention :

- Horaires journaliers et pause méridienne précisés
- Coordonnées complètes de l'entreprise
- Nom et téléphone de la personne responsable
- Date et signature de l'entreprise, l'élève et ses parents

(L'élève **reste sous statut scolaire durant son stage**, il est assuré par le collège en responsabilité civile).

Nous vous demandons une attention toute particulière au respect des horaires dans le cadre de la législation concernant les élèves de moins de 15 ans ou plus de 15 ans (voir convention).

Cette convention sera rendue par l'élève au collège à la rentrée de septembre et signée par le Principal du collège à ce moment-là.

2. De septembre à mi- octobre

Préparation en classe de ces journées d'accueil en entreprise.

3. Séquence en milieu professionnel du 12 au 16 octobre 2026

Un professeur du collège se mettra en relation avec l'entreprise durant cette semaine pour faire le point sur le stage de votre enfant.

Cas particulier : si l'élève sollicite un **stage spécifique** « pompiers » ou « police nationale », les dates risquent d'être différentes car fixées par l'administration et l'élève fera alors deux stages (celui du mois d'octobre étant obligatoire pour tous).

4. Rapport

L'élève rédigera un rapport dont le plan aura été préparé avec l'aide des professeurs.

Ce rapport sera corrigé et évalué par l'ensemble des professeurs de la classe.

La note et l'évaluation figureront sur le bulletin du 2^{ème} trimestre.

5. Soutenance orale en décembre 2026

Nous organiserons en décembre des soutenances orales des rapports de stage devant des jurys tripartites composés de parents d'élèves, professeurs et entreprises.

Les élèves présenteront leur stage et ce qu'ils auront appris au cours d'un exposé oral, avec les supports qu'ils auront eux-mêmes réalisés (textes, photos, panneaux, outils numériques).

Je souhaite que votre enfant profite pleinement de la richesse de ce temps de formation hors du collège.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.